

Délibération DEL-CC-2025-033

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 18 MARS 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-huit mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (57) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (10) : Florence BAZZOLI pouvoir à Pierre MORIN, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, André BOISSONNOT pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Yannick CHARRIER pouvoir à Jean-François MOREAU, Muriel HELOU-DEVILLERS pouvoir à Jean Claude METAIS, Rachel MERLET pouvoir à Sébastien GRELLIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Karine PIED pouvoir à Denis PRISSET, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER

Absents (18) : Claire PAULIC, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Yannick CHARRIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Karine PIED, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT

Date de convocation : 12-03-2025

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

FINANCES

Budget principal CA2B - Modification de l'Autorisation d'Engagement "Opération Programmée de l'Habitat" (OPAH)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et R.2311-9 ;
Vu la délibération DEL-CC-2021-207 du 9 novembre 2021 portant création de l'Autorisation d'Engagement pour le projet "Suivi animation programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé" ;

Vu les délibérations DEL-CC-2022-022 du 8 février 2022, DEL-CC-2023-037 du 21 mars 2023 et DEL-CC-2024-028 du 19 mars 2024 portant modification de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de paiement.

Il s'agit d'acter une nouvelle modification de l'autorisation d'engagement pour le suivi animation du Programme d'Aides à l'Amélioration de l'Habitat Privé".

Il est rappelé que le planning d'intervention à la suite de la délibération du 19 mars 2024 déclinait l'AE/CP de la manière suivante :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Animation du PAAHP	- €	135 601,56 €	167 572,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €	273 826,44 €	1 137 000,00 €
Total TTC	- €	135 601,56 €	167 572,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €	273 826,44 €	1 137 000,00 €

Pour prendre en compte le décalage du programme, il convient de modifier l'autorisation d'engagement comme suit :

Dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Animation du PAAHP	- €	135 601,56 €	167 572,00 €	208 778,66 €	320 000,00 €	305 047,78 €	1 137 000,00 €
Total TTC	- €	135 601,56 €	167 572,00 €	208 778,66 €	320 000,00 €	305 047,78 €	1 137 000,00 €

A noter que les crédits annuels correspondants devront être repris chaque année au moment du vote du budget.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **modifier l'autorisation d'engagement telle que mentionnée ci-dessus,**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

28 MARS 2025

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **28 MARS 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

